

ARRETÉ 2018 - 42

RELATIF A LA COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

Le Directeur de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 et D719-38 à D719-40 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence ;
Vu l'arrêté du Directeur n° 2018-28 du 16 octobre 2018 relatif à l'organisation du renouvellement des représentants étudiants du Conseil d'administration de l'IEP ;
Vu le règlement intérieur (Titre V) ;

Arrête

Article 1 : composition du bureau de vote

Le bureau de vote est composé de la façon suivante :

Président : Guillaume HERMARY, Secrétaire général.

Assesseurs désignés par l'administration :

F. Chardin, V. De La Cruz, J. Fontaine, A. Jimenez, N. Phelip, V. Raynaud, A. Martin, R. Gregarek, S. Doudet, B. Aubert, F. Senaux, C. Savill, ML. Boursin, S. Gesbert, M. Amenna, L. Lefevre, A. Freyermuth, S. Jardinot, T. Boudine.

Assesseurs désignés par les candidats :

RUCHON Arthur, BERNARD Candice, AUBERT Valentin, RODRIGUEZ Emma, GRANDIN-MARTIN Esteban, PAHIN DE MOSTUEJOULS Aigline, HEURTEL-ZANNONI Marc-Alexandre, BLANQUET Anne, CHARPENTIER Thomas, FRISCHE Lise, KOSIC Srdan, MOUTIN Fanny,

Article 2 : exécution

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'établissement.

Aix-en-Provence, le 16 novembre 2018

Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.

Transmis au Recteur le : 16.11.18

Date d'affichage :

19.11.2018

